

Principes de communication Swisscom

Dans le but de susciter la confiance à l'égard de Swisscom, les collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise se réfèrent à nos valeurs (dignes de confiance, curieux et engagés) dans leur communication quotidienne entre eux, avec la clientèle et dans leurs activités liées aux médias, aux Public Affairs et aux relations publiques. Nous suivons ainsi les principes suivants:

1. Nous communiquons de manière respectueuse, compréhensible et honnête avec toutes nos parties prenantes afin d'instaurer une relation de confiance correspondant à notre ambition de meilleur compagnon dans le monde interconnecté.
2. Nous recourons, pour notre communication, à des connaissances pertinentes et fiables ou le faisons savoir lorsqu'il s'agit de nos suppositions ou hypothèses pour que nos parties prenantes puissent se forger leur propre opinion.
3. Nous rencontrons nos partenaires d'affaires personnellement et en ligne d'égal à égal, nous leur accordons notre attention et engageons un vrai dialogue avec eux.
4. Nous nous engageons activement dans des associations et organisations afin d'entretenir un dialogue constructif avec nos parties prenantes et de défendre les intérêts de notre entreprise. En l'occurrence, nous respectons le code de conduite de la Société Suisse de Public Affairs (SSPA) et ne finançons aucun parti ni aucun politicien.
5. Nous utilisons, ce faisant, de nouvelles formes de communication sources d'inspiration en vue de développer et d'améliorer ce dialogue avec nos parties prenantes.
6. Nous observons la confidentialité souhaitée et nécessaire pendant l'échange avec nos clients et parties prenantes.
7. Nous atteignons nos objectifs de communication avec conviction, sans pression sur nos partenaires de communication ou sans avantages injustifiés. Nous nous conformons à la directive anti-corruption de Swisscom
8. Nous nous assurons dans notre communication, notre publicité, dans nos activités et communications dans le domaine des relations publiques qu'elles s'en tiennent aux lois suisses, aux «principes de loyauté dans la communication commerciale» et à la directive relative à la publicité ad hoc.
9. Nous veillons à ce que notre publicité ne s'affiche que sur des publications et sites Internet qui reconnaissent les libertés fondamentales de l'Homme et qui respectent les personnes indépendamment de leur race, religion, sexe et statut social.
10. Nous considérons une communication libre et respectueuse comme condition préalable pour que les Hommes puissent exercer librement leurs droits fondamentaux, et nous nous évertuons à atteindre cet objectif.

La Communication d'entreprise de Swisscom répond de la mise en œuvre des principes de

communication de Swisscom par les différents secteurs au sein de l'entreprise.